

**N° : DP 20/297**

## **DECISION DU PRESIDENT**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000  
EUROS A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB LITTORAL - ANNULE  
ET REMPLACE LA DECISION N° 20/274 DU 26 JUIN 2020**

### **Le Président de la Métropole**

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'association « Tennis Club du Littoral » dont le siège social est à Toulon, et ayant pour objet de promouvoir et développer la pratique du Tennis,

**CONSIDERANT** que la pratique sportive est un élément essentiel pour l'insertion des jeunes de la Métropole,

**CONSIDERANT** que la Métropole Toulon Provence Méditerranée entend encourager les ambitions de ses clubs sportifs tout comme les manifestations d'envergure organisées sur son territoire,

**CONSIDERANT** que les actions menées par cette association sur le territoire métropolitain entrent dans le cadre de la politique sportive mais aussi de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

**CONSIDERANT** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la décision n° 20/274 attribuant une subvention d'un montant de 5 000 euros, à l'association "Tennis Club Toulonnais" au lieu de l'association "Tennis Club du Littoral",

**CONSIDERANT** qu'il convient donc d'annuler et de remplacer la décision n° 20/274, et d'attribuer la subvention de 5 000 euros à l'association "Tennis Club du Littoral",

## **D E C I D E**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 5 000 euros (cinq mille euros) à l'association « Tennis Club du Littoral ».

## **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°2 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **24 JUL. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

